

Fribourg

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **51 (1963)**

Heft 32

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DANS LES CANTONS ROMANDS

Formation professionnelle des paysannes :

L'an prochain premiers examens de diplôme

Les examens professionnels pour paysannes ont été organisés pour la première fois dans le canton de Berne, en 1934 déjà. De là, ils ont essaimé un peu partout en Suisse alémanique, mais ce n'est qu'en 1963 que la Suisse romande — peut-être moins sensible aux diplômes — a mis sur pied une commission d'examen. C'est chose faite, la commission s'est réunie et les premiers examens romands auront lieu l'an prochain.

Que sont ces examens professionnels pour paysannes ?

Il faut se rendre compte, tout d'abord, que les paysannes ne sont pas de simples ménagères. Tour à tour maîtresses de maison, éleveuses de volaille, voire de porcs, jardinières, comptables, elles exercent de multiples activités qui toutes demandent une sérieuse formation professionnelle. Une citadine peut à la rigueur se marier en sachant tout juste faire cuire un œuf et distinguer un radis d'un navet. C'est impensable pour une paysanne.

Aussi bien, ce n'est pas d'aujourd'hui que nos paysannes se préoccupent de leur formation professionnelle, puisque c'est en 1922, déjà que l'école ménagère rurale de Marcellin a ouvert ses portes. Puisque aussi, depuis une cinquantaine d'années en Suisse romande, se forment des volées d'apprenties ménagères rurales. Puisqu'encore, les Associations et

les Unions cantonales de paysannes mettent sur pied, chaque hiver, des centaines de cours de perfectionnement.

Le diplôme de paysanne — tel sera le titre préféré à maîtriser par les Paysannes suisses — est l'aboutissement logique de la formation professionnelle des paysannes. Il vient couronner l'édifice patiemment édifié au cours des ans et qui, désormais, se présentera ainsi :

Apprentissage ménager rural
Ecole ménagère rurale.

Examens professionnels de paysannes.

Le diplôme de paysanne doit permettre d'augmenter sa culture personnelle, d'approfondir ses connaissances, d'enrichir sa personnalité. Il doit aider à acquérir une méthode de travail rationnelle qui allège la tâche des paysannes. Enfin, il autorise les paysannes diplômées à former des apprenties.

Il suppose, bien entendu, une bonne somme de travail personnel, mais les candidates seront aidées par des cours théoriques édifiés par la Commission d'examen et de cours pratiques organisés durant l'hiver.

Le diplôme de paysanne ne sera pas seulement un parchemin destiné à orner un mur. Il veut sanctionner une véritable formation professionnelle de paysanne.

Raymonde Jaggi

NEUCHÂTEL

Les pionnières du suffrage féminin

Quand Grock faisait l'éloge d'Emilie Gourd

Samedi dernier, au cours d'un thé à La Chaude-Fonds, la section des Montagnes neuchâteloises de l'Association suisse pour le suffrage féminin avait réuni ses anciens membres, celles qui ont lutté depuis nombre d'années pour obtenir aux femmes l'égalité des droits politiques, accomplis sur le plan romand, mais à accomplir sur le plan fédéral. En honorant et remerciant leurs devancières, les « suffragettes » d'aujourd'hui entendaient bien montrer qu'elles suivaient leur exemple, l'égalité des droits économiques étant loin d'être acquise pour la femme suisse, même romande.

Au cours de la séance qui fut extrêmement intéressante, présidée par Mme M.-T. Huguenin-Héche, vice-présidente, Mme Maurice Challandes, âme du féminisme chaudo-fonnier, durant seize ans, de 1933 à 1949, présidente de la section de La Chaude-Fonds, fut acclamée présidente d'honneur et reçut un diplôme exécuté par la classe de gravure de l'Ecole d'Art. Mme Huguenin-Dubois retraça en termes vivants l'histoire de la section, fondée le 22 mai 1908 à l'Hôtel-de-Ville par Mme James Courvoisier, la femme du pasteur qui habitait l'actuel musée historique de la ville, et présidée par Me Auguste Monnier. Au bout d'un an, lors de la fondation de l'Association suisse. La Chaude-Fonds avait près de deux cents membres, et était la plus forte et vivante section de Suisse, ce qu'elle est demeurée.

En 1918 et en 1953, le Congrès suisse eut lieu dans la Métropole de l'horlogerie. On montre tous les progrès accomplis grâce au dévouement, à l'intelligence de nombre de femmes d'élite, qui n'ont pas seulement œuvré au sein du suffrage, mais partout. Et d'hommes d'ailleurs, parmi lesquels le seul fondateur encore vivant, M. Georges-Edouard Mairé, qui était à l'assemblée de 1908. La protection de l'enfance, la réorganisation des autorités tutélaires

(il y eut un temps où les animaux étaient mieux protégés chez nous que les gosses !), la création de jardins d'enfants, de crèches, etc., fut en grande partie l'œuvre de ces femmes au grand cœur. Mme Huguenin-Dubois, autre pionnière lut en particulier une lettre du clown jurassien Grock, qui avait entendu la grande oratrice féministe et présidente du suffrage suisse Emilie Gourd, de Genève, et qui écrivait cette phrase savoureuse :

« Eh ! bien ! même dans les exercices les plus difficiles, je n'ai jamais vu un collègue retomber sur ses pattes avec autant de facilité. Parfaitement à l'aise sur la corde raide de l'éloquence, elle nous déroule des phrases qui s'entortillent et se détortillent comme des clowns désossés ; elle les coupe et recoupe de périodes plus petites ; elle s'éloigne périlleusement du point de départ ; on en a le souffle coupé... Perdrait-elle le balancier ? Tomberait-elle ? Elle opère un bon rétablissement et... Sans blâmer : voilà du bon boulot ! »

C'est Mme Vuillomenet-Challandes, autre pionnière disparue, qui avait reçu cette lettre du grand clown. Depuis 55 ans, de l'eau a coulé sous les ponts du féminisme ; mais il y a toujours du pain sur la planche.

S.I.M.N.

Une femme à la présidence de l'Autorité législative

Mlle Eliza Zahler, présentée par le groupe socialiste a été élue présidente du Conseil général de Chézard.

A cette occasion, une gerbe de fleurs lui fut offerte et c'est dans une ambiance toute de courtoisie qu'elle prit place dans le fauteuil présidentiel.

C'est la seconde fois dans le canton qu'une femme est appelée à ce poste.

M. P.

VAUD

Association vaudoise des citoyennes

C'est à l'Hôtel Mont-Flauri, sur Territet, que l'Association vaudoise des citoyennes a tenu son assemblée annuelle, le 8 juin, sous la présidence de Mme G. Girard (La Tour-de-Peilz), en présence d'une députée, de quelques conseillères communales et de nombreux membres qui, en dépit de la pluie, ont passé à Mont-Flauri une belle journée agrémentée des danses du groupe costumé le Narcisse.

Le comité s'est associé aux protestations contre l'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe puisque les droits de l'homme, et de la femme, ne sont pas entièrement reconnus en Suisse, contre le projet de la loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents en révision qui prétend faire payer aux femmes une cotisation dépassant de 25 % celle des hommes. Le grand souci demeure l'extension du suffrage féminin à la Suisse allemande, qui se montre particulièrement hostile et laisse reposer dans les tiroirs toutes les pétitions, les initiatives lancées dans ce but. Mme Girard a annoncé à son auditoire stupéfait que le responsable, M. Théobald (Bern), du groupe « La civique », de l'exposition nationale a sollicité la collaboration de l'Association des femmes contre le suffrage féminin, dont personne n'a jamais pu savoir l'importance ni les effectifs.

Après le rapport sur l'activité de la section de Montreux, organisatrice de la Journée, présenté par M. S. Moirand (Villeneuve), M. A. Vogel, syndic de Montreux, demanda la collaboration des femmes pour surmonter la crise de croissance que vivent les communes, leur recommanda de remplir leurs devoirs civiques et de ne pas se laisser abattre par les échecs ; les échecs doivent être surmontés, ce sont des stimulants, des raisons de plus d'aller de l'avant.

Dans l'après-midi, le Dr J. Bergier, chef du service de l'enfance, exposa le grand effort fait par l'initiative privée et par les pouvoirs publics en faveur de l'enfance.

S. B.

A la direction de « La Source »

Mlle Gertrude Augsburg, depuis novembre 1952 directrice de La Source, école évangélique de garde-malades indépendantes, école romande d'infirmières de la Croix-Rouge suisse, ayant exprimé le vœu d'être libérée de sa tâche dès le printemps de 1964, le conseil d'administration de l'institution a désigné pour lui succéder Mlle Charlotte von Almen, diplômée en 1945 de l'Institut des ministères féminins de la faculté de théologie de Genève. Après avoir passé deux ans à Caen, six mois en Angleterre, Mlle von Almen est entrée en 1949 à La Source et a obtenu en 1952 son diplôme. Attirée par le travail médico-social, elle a travaillé pendant cinq ans au dispensaire de la ville de Neuchâtel, a suivi le cours pour monitrices à l'Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge, à Zurich, en vue de la création d'un poste de monitrice pour les stagiaires de la Source à l'hôpital des Cadolles, et elle occupe ce poste depuis trois ans.

Dès septembre 1962, Mlle von Almen se prépare à sa tâche nouvelle à La Wayne State University, à Detroit (USA) ; elle visite des écoles et des hôpitaux aux Etats-Unis, en Europe et en Suisse, à l'aide d'une bourse octroyée par la Croix-Rouge suisse, le Conseil de l'Europe et le fonds des études de La Source.

S. B.

Vaud

Le prix du livre vaudois 1963

Mme Vio Martin, à Pully, qui vient de publier un nouveau volume de vers, « Visages de la flamme », a reçu le prix du Livre vaudois de l'Association des écrivains vaudois au cours de l'assemblée tenue à Yverdon, le 15 juin.

A cette même assemblée, Mme Vio Martin a donné sa démission de secrétaire de l'association, poste qu'elle occupait depuis plus de quinze ans ; elle est remplacée par Mme Simone Cuendet, à Villars sur Bex.

Fribourg

Fribourg

Les femmes sont maintenant admises à la Faculté de théologie catholique de Fribourg (Suisse) et peuvent accéder à tous les titres, y compris le doctorat.

Bannissons l'« épouse » !

Manie fort répandue chez nous, issue d'ailleurs du langage des petits bourgeois français, et déjà dénoncée par Littré : écrire « épouse » pour « femme ». Chaque fois que l'on mentionne, lors d'une manifestation, la présence d'un personnage et de sa femme, on appelle celle-ci « son épouse ».

Craint-on d'être trop familier ? On n'est en fait que prétentieux. Les deux termes ne sont pas équivalents. « Epouse » a un sens plus élevé, plus profond, mieux en place dans un vers racinien que dans un compte rendu parlant de « Monsieur Untel et son épouse ».

Grevisse, sans rappeler, d'ailleurs, le sens noble du terme, écrit dans sa grammaire : « Epoux, épouse, ne s'emploient plus guère que dans la langue administrative ; ailleurs, ils ont quelque chose de guindé, d'officiel, de convenu, avec parfois une teinte d'ironie ».

Lans le bulletin de la section suisse de l'Association internationale des journalistes de langue française. On peut s'y abonner.

GENÈVE

A l'Association pour le suffrage féminin

Le 11 juin, s'est tenue l'assemblée générale annuelle de l'Association genevoise pour le suffrage féminin. Pour rendre cette séance plus attrayante, le comité avait eu l'idée de la convoquer dans une salle du Buffet de la Gare, à 18 h. 15, afin de faire suivre la partie administrative d'un petit souper en commun et d'une conférence de Mlle E. Kammacher, député.

Hélas, les membres ont très mal répondu à cette invitation ; c'est devant une poignée de fidèles que Mme Prince, la présidente, a présenté le rapport annuel, puis le rapport financier. On procéda à la réélection du comité, à la tête duquel Mme Prince demeure comme présidente, et on lui adjoint un nouveau membre, Mlle Andrée Travalletti. Beaucoup de membres avaient voté par correspondance. Les absentes eurent grand tort de ne pas profiter d'entendre, le soir, Mlle Kammacher apporter des échos du Grand Conseil. Cette députée précisait d'embellie que c'est surtout dans les commissions qu'on travaille et que c'est là que les relations de députées sont bien vite devenues cordiales, même avec les collègues députés qui, d'abord, étaient adversaires des droits politiques féminins.

Mme Kammacher a fait partie de la commission de grâce où elle a même été rapporteur ; elle est membre de la commission des travaux publics qu'elle a présidée pour ce qui concerne un projet de construction d'immeubles de luxe à dix étages. Après avoir entendu les constructeurs et les représentants de divers corps de métiers, le projet a été refusé par la commission.

Jusqu'à présent il y a eu environ trente interventions de la part des députées au Grand Conseil. Il est important que la population féminine, les électrices, suivent l'activité législative et en soient informées, ainsi, il y a actuellement déposés sept projets d'intérêt féminin :

1. Inscription du patronyme de la femme mariée sur les rôles électoraux.
2. La question du restaurant universitaire.
3. L'adhésion au concordat sur l'assistance au lieu de domicile.
4. La possibilité pour une Genevoise ayant épousé un Confédéré de rester Genevoise.
5. Formation sociale des agentes de police et certaines modifications dans l'organisation de la police améliorant la protection des femmes ; centres d'information familiale (planning familial).
6. Allocations de maternité aux ouvrières qui devraient toucher 80 % de leur salaire pendant qu'elles sont obligées de quitter leur travail.
7. Accélération des démarches concernant la pension des femmes en instance de divorce ou de séparation.

Tous ces projets devraient être exposés aux électrices dans des séances d'informations et des compte rendus devraient paraître dans la presse. C'est là le rôle des membres de l'association pour le suffrage féminin. Au début de son exposé, Mlle Kammacher avait clairement défini les notions de : interpellation, résolution, motion, questions écrites, projets de loi. Les auditrices ont chaleureusement applaudi la conférencière.

Femmes-facteurs

Afin de pallier le manque de facteurs à Genève, la Direction des postes du premier arrondissement a décidé d'engager un certain nombre de femmes, en accord avec la Direction générale des PTT et des organisations centrales du personnel. Les facteurs sont opposés à cette mesure et ont manifesté leur désapprobation par écrit.

ASF



Tout pour le bureau



Exposition permanente de meubles et machines de bureau

FRAISSE & C^e

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



Ecole pédagogique privée

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● FORMATION

de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PREPARATION

au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44